

4 questions précises sur ce que tu peux faire dehors pendant le confinement

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
 En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)
 Mme / M. _____
 Né(e) le : _____
 Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;

déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);

déplacements pour motif de santé;

déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;

déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à _____, le _____ / _____ / 2020
 (signature)

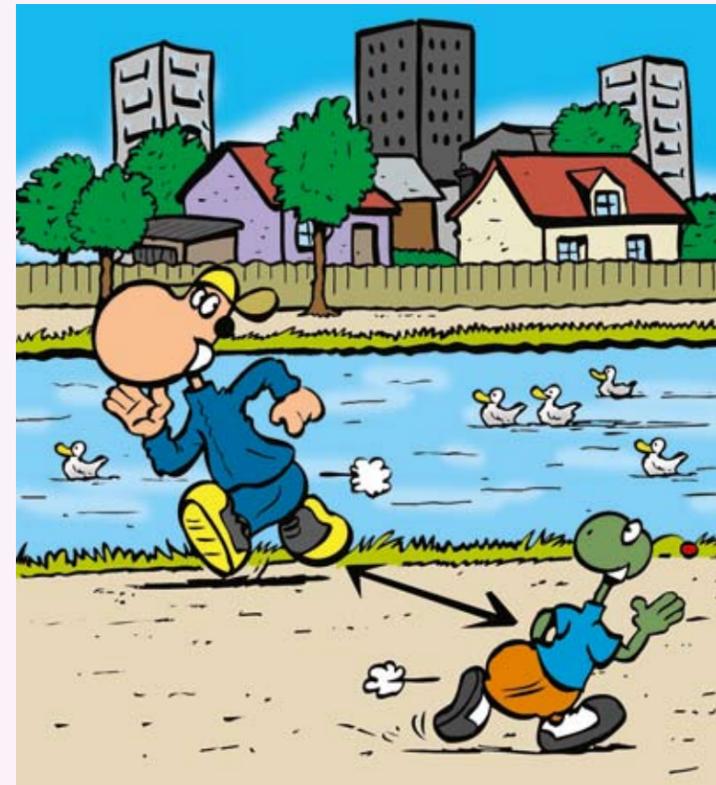
Rappel : les règles pour tout le monde

Seuls sont autorisés à l'extérieur les trajets nécessaires pour :

- faire ses courses de nourriture (en faisant attention à rester à au moins 1 mètre des gens que l'on croise, en ne se serrant pas la main...)
- se faire soigner ou aller à la pharmacie
- aller travailler si faire du **télétravail** n'est pas possible
- faire un peu d'activité physique (seul, à condition de ne rencontrer personne)
- se déplacer pour la garde des enfants ou pour aider une personne fragile.

Avant de sortir, il faut remplir une feuille appelée « attestation de déplacement dérogatoire » (photo). On la **télécharge** sur le site Internet www.interieur.gouv.fr et il ne faut pas oublier de la prendre avec soi quand on sort.

Si on n'a pas Internet, il faut recopier et signer cette attestation sur du **papier libre**.



2 - Ai-je le droit de sortir pour marcher et prendre l'air ?

Oui, pas de problème si tu sors dans ton jardin ou sur ton balcon. Tu as le droit aussi d'aller prendre l'air dans la rue, mais en restant près de chez toi et en gardant au moins 1 mètre de distance entre toi et les autres personnes. Et tu dois bien te laver les mains en rentrant.

3 - Ai-je le droit d'aller faire du sport dehors ?

Oui, mais pas longtemps, en restant près de chez toi, en respectant les **gestes barrières** et en évitant tout rassemblement. Tu as le droit de marcher ou courir devant chez toi, avec l'un de tes 2 parents, mais sans se coller à lui. Tu n'as pas le droit de retrouver tes copains ou tes copines pour faire du sport avec eux. Pas question de faire un match de foot !

1 - Comment je fais pour passer de chez papa à chez maman si mes parents sont séparés ?

Les enfants de parents séparés ont le droit de se déplacer pour aller chez leur père ou chez leur mère. C'est l'une des raisons que l'on peut indiquer sur l'« attestation de déplacement dérogatoire » (voir en haut : il faut cocher la 4^e case). Il faut dans tous les cas bien te laver les mains quand tu arrives dans l'un ou l'autre des **domiciles**.



Dessins : Nicolas Stérin

4 - Ai-je le droit de sortir mon chien ?

Oui, tu es autorisé à sortir ton chien pour lui permettre de faire ses **besoins**. S'il a besoin d'aller chez le vétérinaire, c'est aussi possible de l'y emmener.



Les mots difficiles

Télétravail (ici) : fait de travailler depuis chez soi, à distance.

Télécharger (ici) : mettre sur son ordinateur, son smartphone.

Papier libre : feuille ordinaire, sans timbre.

Domicile : lieu où l'on vit (maison, appartement...).

Gestes barrières (ici) : gestes pour éviter de se transmettre le coronavirus : se laver les mains très régulièrement,

tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs ne servant qu'une fois, saluer sans

se serrer la main ni s'embrasser. **Besoins (ici) :** crotte et pipi.

Le coin des Incollables®



Combien y a-t-il d'habitants en France ?